



**COMMUNE DE TANNAY
MUNICIPALITE**

PREAVIS N° 7

A L'INTENTION DU CONSEIL COMMUNAL

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2013) et de l'article 93 du Règlement du Conseil communal adopté le 7 octobre 2014, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2021.

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis n° 8

Table des matières

1. CONSEIL COMMUNAL	3
1.1 COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL DÈS LE 1ER JUILLET 2021	3
1.2 COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL DÈS LE 1ER JUILLET 2021	3
1.3 DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DÈS LE 1ER JUILLET 2021	4
1.4 SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL EN 2021	4
1.5 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN 2021	4
1.6 RÉSULTATS DES DIFFÉRENTS SCRUTINS EN 2021	5
2. MUNICIPALITE	6
2.1 LES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ DÈS LE 1ER JUILLET 2021	6
2.2 SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ	7
2.3 COMMISSIONS MUNICIPALES	7
3. GESTION COMMUNALE	7
3.1 DICASTÈRE DE MME DENISE RUDAZ, SYNDIQUE	7
3.1.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7
3.1.2 AFFAIRES SOCIALES COMMUNALES	7
3.1.3 ASSURANCES	7
3.1.4 BÂTIMENTS COMMUNAUX ET GÉRANCE	8
3.1.6 AFFAIRES MILITAIRES	8
3.1.7 TOURISME	8
3.1.8 GESTION DES DÉCHETS	8
3.1.9 COMMISSIONS ET ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	9
3.2 DICASTÈRE DE MME MARIE-NOËLLE FAVARGER SCHMIDT	10
3.2.1 PERSONNEL COMMUNAL	10
3.2.2 ECLAIRAGES ET ROUTES	11
3.2.3 ESPACES VERTS	11
3.2.4 POLICE ET SÉCURITÉ / TAXES DE SÉJOURS	11
3.2.5 NATURALISATIONS	13
3.2.6 CIMETIÈRE ET COLUMBARIUM	13
3.2.7 AFFAIRES CULTURELLES	13
3.2.8 COMMISSIONS ET ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	13
3.3 DICASTÈRE DE MME NINON PULVER PICCOT	14
3.3.1 ECOLES	14
3.3.2 SPORTS	16
3.3.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE	16
3.3.4 TRANSPORTS	16
3.3.5 AUTRES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	17
3.4 DICASTÈRE DE M. CLAUD HÄSSIG	17
3.4.1 FINANCES	17
3.4.2 COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	18
3.4.3 URBANISME – RÉVISION DU PLAN D’AFFECTATION COMMUNAL	18
3.4.4 EIPT – CONSTRUCTION DU NOUVEAU PORT	18
3.4.5 COMMISSIONS ET ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	19
3.5 DICASTÈRE DE M. FABRICE BEAUX	19
3.5.1 AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT	19
3.5.2 PORT ACTUEL ET EIPT	19
3.5.3 INFORMATIQUE	19
3.5.4 POLICE DES CONSTRUCTIONS	19
3.5.5 GESTION DES EAUX MÉTÉOROLOGIQUES ET USÉES	20
3.5.6 COMMISSIONS ET ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	20
4. DECISION	20

1. CONSEIL COMMUNAL

1.1 Composition du Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2021

1	Ansermet	Maxime	19	Hüsmann	Marc
2	Bénard	Guillaume	20	Keller	Jean-Marc
3	Bila	Pierrette	21	Lemme	Dominique (jusqu'au 30.11.21)
4	Blanchoud	Lenny	22	Lüthi	Marc
5	Cornu	Pascal	23	Martinez Castro	Maria del Rosario
6.	Donohue	Chantal (dès le 13.12.21)	24	Mir	Arcadio
7	Druon	Florence	25	Nassisi	Fabrizio
8	Egger	Elfriede	26	Pilsworth	Daniel
9	Fadaei	Hossein	27	Polydor	Marc
10	Ferguson	Jane	28	Ramseyer	Marc
11	Franchi	Lisa	29	Reynisdottir	Kristin
12	Franke	Ines	30	Schlegel	Michaël
13	Fritsch	Léo	31	Stettler	François
14	Gschwend	David	32	Tadion	Julia
15	Guex	Marie-Danielle	33	Valfells	Karl
16	Heinzelmann	Natascha	34	Varlamova	Tatiana
17	Holowaty Fritsch	Silvie	35	Weil	Arnaud
18	Hüsler Brügger	Nicole	36	Wermuth Keyaerts	Nicole

Bureau du Conseil communal

Bénard Guillaume, Président
Husmann Marc, Vice-président
Franke Ines, Vice-présidente
Egger Elfriede, Scrutatrice
Reynisdottir Kristin, Scrutatrice
Varlamova Tatiana, Scrutatrice suppléante
Holowaty Fritsch Silvie, Scrutatrice suppléante

Secrétaire

Nuoffer Anne-Sophie

Huissier

Randin Marc

1.2 Commissions du Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2021

Commission de Gestion (5 membres)

Gschwend David, Président, Rapporteur
Varlamova Tatiana
Ansermet Maxime
Hüsmann Marc
Cornu Pascal

Commission d'Urbanisme (5 membres)

Keller Jean-Marc, Président, Rapporteur
Reynisdottir Kristin
Schlegel Michael
Pilsworth Daniel
Valfells Karl

Commission pour le Développement durable (3 membres)

Holowaty Fritsch Silvie, Présidente, Rapporteuse
Ferguson Jane
Fadaei Hossein

Commission des Finances (5 membres)

Wermuth Keyaerts Nicole, Présidente, Rapporteuse
Mir Arcadio, Rapporteur
Keller Jean-Marc, Rapporteur
Stettler François, Rapporteur
Fritsch Léo, Rapporteur

Commission Culturelle (3 membres)

Valfells Karl, Président, Rapporteur
Fritsch Léo
Pilsworth Daniel

Commission de Recours (3 membres)

Hüsler Brügger Nicole, Présidente, Rapporteuse
Holowaty Fritsch Silvie
Polydor Marc

1.3 Délégations du Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2021

Délégués aux SITSE	Délégués à l'AJET, ASCOT & APEJ
Ansermet Maxime	Bila Pierrette
Ferguson Jane	Guex Marie Danièle
Lüthi Marc	Tadion Julia
Ramseyer Marc	Donohue Chantal (dès le 13.12.21)
Reynisdottir Kristin (suppléante)	Wermuth Keyaerts Nicole (suppléante)
Varlamova Tatiana (suppléante)	Varlamova Tatiana (suppléante)
Délégués Région de Nyon	Délégués à l'ORPC
Nassisi Fabrizio	Husmann Marc
Weil Arnaud (suppléant)	Bila Pierrette (suppléante)
Délégué Comita SA	
Fadaei Hossein	

1.4 Séances du Conseil communal en 2021

Durant l'année 2021, le Conseil communal s'est réuni 4 fois en séance, le lundi 15 mars, le lundi 21 juin, le lundi 27 septembre, et le lundi 13 décembre.

La sortie du Conseil communal n'a pas eu lieu en 2021 à cause de la pandémie de coronavirus.

1.5 Préavis de la Municipalité au Conseil communal en 2021

N°	Objet	Décision
	Préavis n° 59 relatif à l'adoption du Plan d'affectation intercommunal "Rives du Lac"	Accepté à la majorité le 15 mars 2021
	Préavis n° 61 relatif à une demande de crédit de 3'250'000 CHF pour la construction et les aménagements du port intercommunal du Torry	Accepté à la majorité le 15 mars 2021
	Préavis n° 60 relatif au rapport de gestion 2020	Accepté à la majorité le 21 juin 2021
	Préavis n° 62 relatif aux comptes communaux 2020	Accepté à l'unanimité le 21 juin 2021
	Préavis n° 63 relatif aux statuts de l'Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte (APEJ), fruit du rapprochement de l'ASCOT et de l'AJET	Accepté à l'unanimité le 21 juin 2021
	Préavis n° 64 relatif à une demande de crédit de 260'000 CHF pour la construction d'un pavillon central sur la zone lacustre	Accepté à la majorité le 21 juin 2021
	Préavis n° 65 relatif aux comptes 2020 de l'Entente Intercommunale entre les communes de Mies et Tannay pour l'agrandissement et l'exploitation du Port du Torry (EIPT)	Accepté à la majorité le 21 juin 2021
	Préavis n° 1 relatif à l'octroi de diverses autorisations générales	Accepté à l'unanimité le 27 septembre 2021
	Préavis n° 2 relatif à l'arrêté d'imposition 2022	Accepté à la majorité le 27 septembre 2021
	Préavis n° 3 relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration pour 2022	Accepté à l'unanimité le 13 décembre 2021
	Préavis n° 4 relatif au règlement sur le service de défense contre l'incendie et de secours de Terre Sainte	Accepté à l'unanimité le 13 décembre 2021
	Préavis n° 5 relatif à fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements (législature 2021-2026)	Accepté à la majorité le 13 décembre 2021
	Préavis n° 6 relatif au budget pour l'année 2022	Accepté à l'unanimité le 13 décembre 2021

1.6 Résultats des différents scrutins en 2021

Votation fédérale du 7 mars 2021:		Inscrits : 807
1. « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »	bulletins rentrés	548
	Oui : 261	Non : 282
2. « Services d'identification électronique (LSIE) »	bulletins rentrés	548
	Oui : 199	Non : 339
3. Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie	bulletins rentrés	547
	Oui : 266	Non : 271
Votation fédérale du 13 juin 2021 :		Inscrits : 807
1. Pour une eau potable propre et une alimentation saine	bulletins rentrés	548
	Oui : 213	Non : 328
2. Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse	bulletins rentrés	543
	Oui : 209	Non : 326
3. Loi COVID-19	bulletins rentrés	549
	Oui : 411	Non : 123
4. Loi sur le CO2	bulletins rentrés	552
	Oui : 334	Non : 213
5. Mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)	bulletins rentrés	552
	Oui : 329	Non : 218
Votation fédérale du 26 septembre 2021 :		Inscrits : 812
1. Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital	bulletins rentrés	519
	Oui : 95	Non : 413
2. Mariage pour tous	bulletins rentrés	519
	Oui : 344	Non : 162
Votation fédérale du 28 novembre 2021:		Inscrits : 824
1. Initiative sur les soins infirmiers	bulletins rentrés	581
	Oui : 270	Non : 302
2. Initiative sur la justice	bulletins rentrés	580
	Oui : 127	Non : 442
3. Loi COVID-19	bulletins rentrés	579
	Oui : 420	Non : 155

2. MUNICIPALITE

2.1 Les membres de la Municipalité dès le 1^{er} juillet 2021

Répartition des dicastères

Municipal	Dicastères	Associations intercommunales
Denise Rudaz	Administration générale / relations extérieures	Membre : Ass. Syndics de Terre Sainte
Syndique	Affaires sociales communales Assurances Bâtiments communaux et gérance Tourisme Affaires militaires Gestion des déchets	Membre : Ass. Syndics du district Représentante des actions : COMITA SA Représentante des actions : ARSCO SA Déléguée : SADEC SA Déléguée : AdCV Déléguée : Nyon Région Tourisme Déléguée : Région de Nyon / Télé Dôle SA Déléguée : Conseil intercommunal ARAS
Marie-Noëlle Favarger Schmidt	Personnel communal	Déléguée : Commission culturelle de TS
Municipale	Routes / éclairages publics / parking Espaces verts Police et sécurité Naturalisations Cimetière et Columbarium Communication Affaires culturelles	Déléguée : Conseil intercommunal ASCOT Déléguée : Conseil intercommunal AJET Déléguée : Régie des églises Membre : Commission Police et Sécurité de TS
Ninon Pulver Piccot	Ecoles	Déléguée : Clinique dentaire
Municipale	Sports et Jeunesse Développement durable Transports	Membre : Comité de direction ARAS Membre : Comité de direction ASCOT Membre : Comité de direction AJET Membre : Conseil d'administration ARSCO SA Membre : Commission des sports de Terre Sainte
Claus Hässig	Finances	Délégué : Conseil intercommunal SITSE
Municipal	EIPT Protection civile Urbanisme	Délégué : ORPC (Protection civile) Délégué : STEP Mies - Tannay Délégué : CIAT Terre Sainte
Fabrice Beaux	Agriculture	Délégué : Comité de direction SITSE
Municipal	Port actuel et EIPT Informatique Police des constructions Cours d'eau	Délégué : Pompier SDISTS

2.2 Séances de la Municipalité

Durant l'année 2021, la Municipalité s'est réunie 44 fois en séance ordinaire, d'une durée moyenne de 2 h 00 à 3h00.

2.3 Commissions municipales

Commission des Naturalisations

Druon Florence, Présidente, Rapporteure
Egger Elfriede
Tadion Julia

Commission de Salubrité (commission obligatoire)

Rossolino Teodoro
Beaux Fabrice
Dr. Bressoud Raymond

3. GESTION COMMUNALE

3.1 Dicastère de Mme Denise Rudaz, Syndique

3.1.1 Administration générale

Pour ce qui a trait aux tâches spécifiquement administratives, la Syndique, en collaboration avec les Municipaux ainsi qu'avec la Secrétaire communale, gère les domaines suivants :

- Gestion du courrier entrant et sortant de la Municipalité
- Contrôle des procès-verbaux de diverses séances
- Contrôle de la tenue du registre civique et travaux relatifs aux votations/élections
- Contrôle de la comptabilité, gestion de la trésorerie et de la facturation
- Etablissement de statistiques
- Gestion des bâtiments communaux en collaboration avec la régie
- Suivi de l'organisation de manifestations communales
- Contrôle du site Internet et appui pour la réalisation du Tannayroli.

Par ailleurs, la Syndique préside les séances de Municipalité. Elle surveille et contrôle toutes les branches de l'administration. Elle est également en charge des relations extérieures et de la communication.

Visite annuelle de la Préfecture

Pour l'année 2021, Monsieur Olivier Fargeon a procédé à sa visite annuelle à Tannay, le mercredi 6 octobre, au cours de laquelle il a effectué les contrôles habituels des registres et des actes usuellement soumis à son visa. Il a rencontré à cette occasion l'ensemble de la Municipalité ainsi que la Secrétaire municipale et la Boursière de même que le Président du Conseil communal.

Monsieur le Préfet a relevé la parfaite tenue de l'ensemble de nos dossiers et le bon esprit dans lequel travaillent notre Municipalité et notre administration.

Relations extérieures et communications

La Syndique représente la commune au sein de l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte, de l'Assemblée des Syndics du district, de la Région de Nyon et de diverses associations intercommunales (chapitre 3.1.8).

3.1.2 Affaires sociales communales

Sortie des aînés

Après plusieurs annulations dues à la pandémie, La Municipalité a pu, tout en respectant les directives liées au COVID-19, organiser une sortie sur un bateau « Belle Epoque » de la CGN.

3.1.3 Assurances

Un gros dégât d'eau a eu lieu au Château ce qui a fortement touché un appartement. Heureusement, la commune est bien assurée.

3.1.4 Bâtiments communaux et gérance

Château :

Mis à part deux appartements, tous les autres ont été rénovés durant les 5 dernières années. Seul bémol : Il est constaté que le chauffage montre des signes de faiblesses. A noter qu'il date de 1984.

Centre village :

Seul un appartement a changé de locataire durant l'année 2021 pour lequel un rafraichissement a été effectué.

Salle communale :

Il est à noter qu'en raison de la pandémie, beaucoup d'évènements initialement prévus ont dû être annulés. De par sa grande capacité, les distances en vigueur pouvaient être respectées et notre salle a pu être mise à disposition des communes environnantes pour la tenue de leurs séances.

Elle a par ailleurs été gratuitement mise à disposition du Conservatoire de Musique de Terre Sainte ainsi qu'à diverses associations telles que l'Amicale de Tannay, les Variations Musicales de Tannay, l'école et l'UAPE ainsi que les camps de sport d'été, etc.

UAPE:

Dès la rentrée d'août 2021, la toute nouvelle UAPE (Unité d'accueil de la Petite Enfance) a ouvert ses portes. Les locaux lumineux et bien agencés, selon les normes en vigueur, ont été plébiscités par les éducatrices. Seul bémol : les coûts ont été supérieurs au préavis d'environ 16%, ceci étant dû, entre autres, à un renforcement des normes de sécurité et à l'augmentation du prix des matériaux.

Ecole

Rien à signaler.

Buvette

Comme d'habitude ce lieu apprécié de tous pour sa proximité du lac a fait le plein de clients durant les beaux jours.

Auberge

Tout continue à bien se passer, les citoyens de Tannay et d'ailleurs, apprécient sa cuisine élaborée à prix doux.

Institut de beauté

Rien à signaler.

Boulangerie/épicerie

Ce commerce n'a eu aucune rénovation depuis de nombreuses années. En 2022, la municipalité prévoyait de faire des travaux devenus indispensables. M. Cocaj, notre boulanger, avait commandé un nouveau comptoir ainsi qu'un présentoir dont la livraison était prévue en 2022. Mais, une fois n'est pas coutume, ce mobilier est arrivé en octobre déjà. Il a donc fallu commander en urgence les travaux, à la charge de la commune, soit le carrelage, la peinture ainsi que divers travaux de mise aux normes. Maintenant notre boulangerie/épicerie est rénovée à la satisfaction de tous.

3.1.6 Affaires militaires

Rien à signaler.

3.1.7 Tourisme

Rien à signaler.

3.1.8 Gestion des déchets

Déchèterie intercommunale de Commugny, Chavannes-des-Bois et Tannay

L'année dernière, 1958 tonnes de déchets ont transité par notre déchèterie, ce qui représente une légère diminution par rapport aux 1986 tonnes en 2020. Nos déchets sont traités de trois manières différentes :

- D'abord par le biais de la déchèterie intercommunale où l'on trouve le tonnage le plus important.
- Vient ensuite le ramassage des déchets ménagers organisé par la commune de Tannay.
- Et enfin les encombrants récoltés par l'écurie des Vues et son attelage de 2 chevaux.

Déchèterie intercommunale et ramassage à Tannay					
Déchèterie intercommunale	Tonnes	Kg/Par habitant	Dépenses déchèterie pour Tannay	Déchets Tannay	Dépenses Tannay
Incinérables (ordures ménagère)	200	36		204	46 838.00
Biodécheta (compostière)	667	120		27	
Papier/carton	335	60			
Verres	235	42			
Plastiques	116	21			
Transport déchets					48 264.00
Ecurie des vues					4 850.00
TOTAL	1553	279	131 190.00	231	99 952.00

3.1.9 Commissions et associations intercommunales

Syndics de Terre Sainte

Les Syndics de Terre Sainte se sont réunis en assemblée à 6 reprises durant cette année. La séance se tient à chaque fois dans une commune différente et est présidée par le Syndic du lieu où elle se tient.

Le but de ces réunions est de partager les informations et les points de vue sur des sujets d'intérêts généraux et si possible d'harmoniser quelque peu nos pratiques en Terre Sainte.

Lors de ces séances, les thèmes suivants ont été notamment abordés :

- La péréquation
- Le pot commun (sport et culture)
- Le développement durable
- La relation avec les autorités de Divonne les Bains
- Les problèmes de mobilité.

Syndics du district

Sous l'égide de la Préfecture, les Syndics du district de Nyon se sont réunis en assemblée à deux reprises. 2021 étant une année d'élection, le thème prédominant s'est focalisé sur le fonctionnement des communes.

De plus, divers sujets d'intérêts communs ont été évoqués, dont, en autres, les fondations pour la musique ou l'aide à domicile ainsi que des sociétés présentant un intérêt pour la région tel que Télédôle SA (massif du Jura) ou SADEC SA (gestion des déchets).

Représentante des actions ARSCO SA

La Syndique représente sa commune en tant qu'actionnaire d'ARSCO SA alors que la Municipale Mme Ninon Pulver Piccot est administratrice de la SA.

Le principal sujet s'est focalisé sur la construction de la piscine/patinoire. Après diverses étapes de recours, suite à des oppositions initiées en 2014, la justice a tranché et la piscine/patinoire pourra être construite après accord final des actionnaires. L'épilogue devra avoir lieu en 2022, à savoir la construction de cette structure.

Déléguée à la SADEC SA (Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte)

Cette société, basée à Gland, est chargée de traiter les déchets de 59 communes, chacune étant actionnaire de SADEC. Cette société propose également des mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collection de déchets entre autres pour les bio déchets « méthanisables ».

Déléguée AdCV (Association des Communes Vaudoise)

L'AdCV a comme mission d'aider et de défendre les communes face aux exigences du canton. L'autonomie des communes, rétrécissant d'année en année, l'AdCV, grâce à ses diverses connections, permet aux communes d'être au courant des atouts ou des risques encourus lors de nouveaux règlements ou accords.

Délégué au Conseil intercommunal de Région de Nyon

La Syndique et le Délégué du Conseil communal ont participé à quatre reprises en 2021 aux séances du Conseil intercommunal de Région de Nyon. Plusieurs préavis ont été approuvés dont le budget et les comptes.

Administratrice de TéléDôle SA

La Région de Nyon est actionnaire de cette SA qui a pour but la promotion et le développement touristique de la partie jurassienne du district de Nyon dont la gestion des remontées mécaniques et la création de nouvelles structures d'accueil et de loisirs.

Déléguée au Conseil intercommunal de l'ARAS (Association Régionale Action Sociale)

Regroupement de 47 communes. Les deux principaux secteurs sont le CSR (Centre Social Régional) et l'AAS (Agene Assurances Sociales).

3.2 Dicastère de Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt

3.2.1 Personnel communal

Le personnel communal suivant œuvrait au sein de notre commune pendant l'année 2021 :

Administration communale

Secrétaire municipale	
Ariane Katzarkoff Taux d'activité : 100 %	Coordination du bureau, procès-verbaux des séances de Municipalité, correspondance générale, abattages d'arbres, gestion administrative des routes, police des constructions, registre cantonal des bâtiments, soutien du secrétariat du Conseil communal et tableau de répartition des responsabilités.
Secrétaire municipale adjointe	
Ségolène Brouet Taux d'activité : 80 %	Gestion des bâtiments communaux avec la régie, location de la salle communale, gestion des manifestations culturelles et sociales, assurances choses, registre civique (rôle des électeurs) et votations, registre des chiens, sentences municipales, rapport de gestion, économat, soutien à la police des constructions, clés.
Boursière communale	
Solange Muraca Taux d'activité : 75 %	Comptabilité générale, salaires, ressources humaines, assurances du personnel, gestion des comptes, liquidités, trésorerie, cycle comptable annuel, taxes de séjours nuitées.
Boursière adjointe	
Tamara Blanchoud Taux d'activité : 90 %	Gestion du port et des taxes, informations et tous-ménages, taxes forfaitaires sur les déchets et séjours nuitées, encaissements débiteurs, factures fournisseurs, gestion des caisses, cartes CFF, site internet, Tannayroli, et gestion des contentieux (factures).
Office de la population	
Anne-Isabelle Ramseyer Contrôle des habitants Bureau des étrangers Taux d'activité : 50 %	Contrôle des habitants, bureau des étrangers, frontaliers, naturalisations, registre du commerce et entreprises, contrôle des signatures initiatives et référendums, cimetière et décès et taxes résidences secondaires.

Activités « techniques »

Agents d'exploitation	
Yves Deferne Taux d'activité : 100 %	Routes, port et conciergerie des bâtiments de l'école et de la nouvelle UAPE, entretien du cimetière.

Marc Randin Taux d'activité : 100 %	Espaces verts, rapports relatifs aux demandes d'abattages d'arbres et conciergerie des bâtiments du château.
Brwa Zrary Taux d'activité : 100 %	Routes, entretien places de jeux, entretien des machines et conciergerie du bâtiment du centre du village et entretien du cimetière dès novembre 2021.
<u>Service de nettoyage</u>	
Suzanne Yapa 755.80 heures durant 2021, en moyenne par semaine environ 14.50 heures.	Nettoyage du bâtiment du Centre du village et de l'école.
<u>Mandataires indépendants</u>	
Pro Archives Conseils Vincent Guillot	Gestion périodique des archives communales.

3.2.2 Eclairages et routes

Route Suisse (RC1)

Débutés en 2018, les travaux de réhabilitation de la RC 1 entre Mies et Coppet se sont terminés cette année, dans le respect des délais, avec la pose des revêtements phono-absorbants.

Le canton, les communes concernées et la Région de Nyon se sont réunis le 9 novembre 2021 afin de célébrer l'aboutissement de cet ambitieux projet qui permet notamment une meilleure cohabitation de l'ensemble des usagers grâce à la création de pistes mixtes (piétons et vélos) de part et d'autre de la route.

La réhabilitation de la RC 1 est une des mesures du projet d'agglomération du Grand Genève, au bénéfice d'une contribution fédérale. Le projet s'inscrit dans le cadre plus général de la requalification de la RC 1 entre Lausanne et Genève.

Développé en partenariat depuis les années 2000, il a été financé par le canton, les autorités communales de Mies, Tannay, Coppet, Founex et la Région de Nyon. Le coût total des travaux se monte à 20.5 millions de francs, dont 1 million à la charge de la commune de Tannay.

3.2.3 Espaces verts

Nos beaux espaces verts, nos arbres séculaires et nos massifs fleuris sont entretenus tout au long de l'année avec soin par nos employés communaux.

Une expertise d'entretien des arbres de la commune a été faite en fin d'année pour permettre la planification d'un entretien adéquat de l'ensemble du patrimoine vert communal sur cinq ans.

3.2.4 Police et sécurité / taxes de séjours

Tannay et d'autres communes de Terre Sainte collaborent étroitement avec la gendarmerie et les agences de sécurité privées afin d'arriver à un niveau de sécurité qui corresponde aux exigences et aux besoins de nos habitants.

Statistiques de criminalité :

Les vols et délits commis sur la commune de Tannay ont légèrement diminué en 2021 par rapport à 2020. On compte 112 événements en 2021 comparé aux 133 comptabilisés en 2020.

Cette diminution est probablement le résultat de l'efficacité des services conjoints de sécurité mis en place mais peut-être aussi à la crise sanitaire de ces deux dernières années.

Il est donc nécessaire de maintenir la vigilance tant au niveau de la régularité des services de sécurité conjoints mis en place qu'au niveau de la vigilance individuelle.

Contrôle des habitants :

En 2021, notre service du contrôle des habitants a délivré :

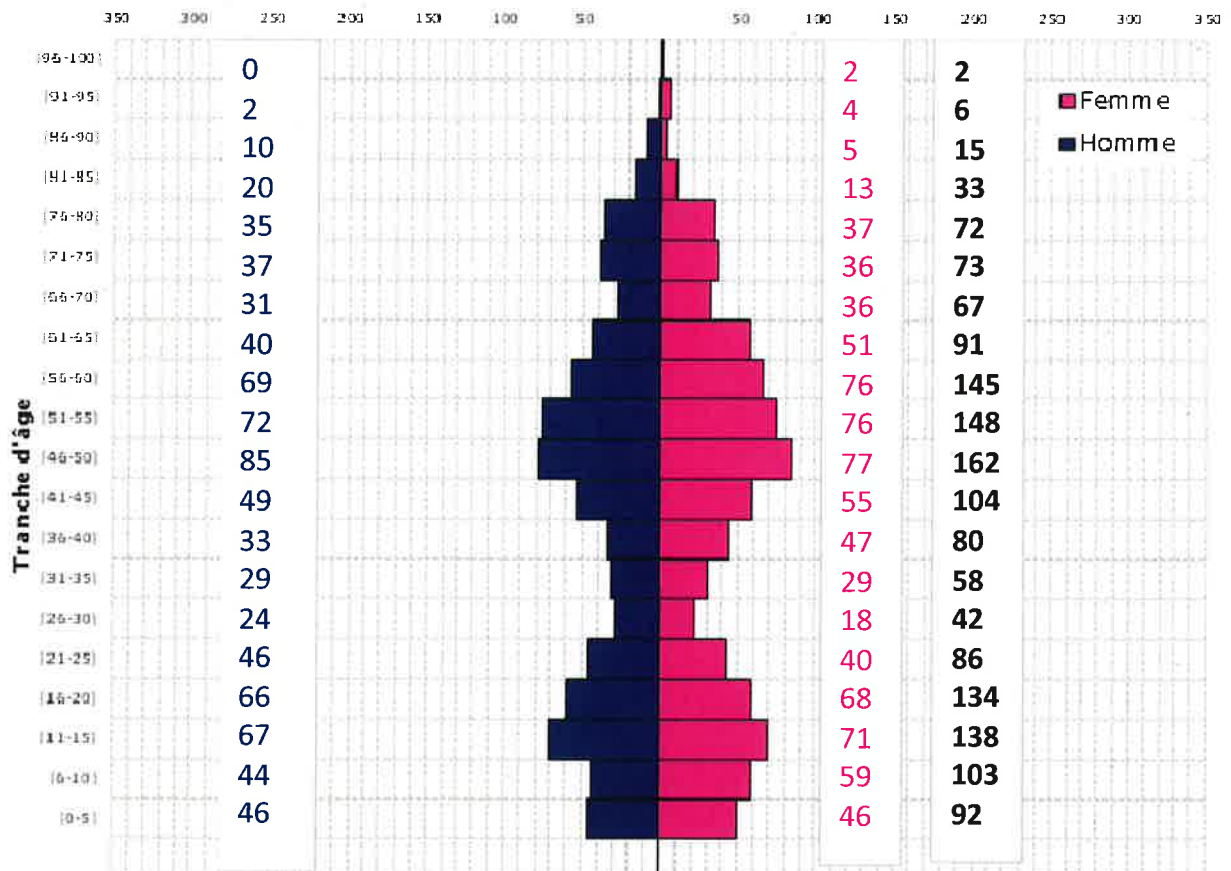
- 62 cartes d'identité
- 185 permis de séjour et d'établissement pour les ressortissants étrangers
- 730 avis de mutation, transmis aux communes et offices concernés.

Quelques statistiques :

	Suisses	Étrangers	Total
Population au 31.12.2020	1015	621	1636
Arrivées 2021	42	97	139
Départs 2021	47	85	132
Naissances 2021	5	7	12
Décès 2021	3	1	5
Population au 31.12.2021	1012	639	1651

Pyramides des âges

Nombre d'habitant



3.2.5 Naturalisations

Décider d'une naturalisation est de la compétence de la Municipalité. Une commission, composée de trois membres du Conseil communal et présidée par Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt, reçoit les candidats et formule ensuite ses conclusions et avis à l'intention de la Municipalité qui statue.

Cette Commission conjointe de Naturalisation s'est réunie à trois reprises en 2021 (les 1^{er}, 16 et 29 novembre) pour des entretiens de demandes de naturalisation ordinaire avec 11 candidats.

11 dossiers ont été transmis à la Municipalité qui a donné un préavis favorable puis les a envoyés au canton qui statue et retourne ensuite les dossiers à la commune. Ces dossiers sont finalement soumis à la Municipalité pour octroi de la bourgeoisie.

Trois demandes de naturalisation dite « facilitées » ont été présentées en séance de Municipalité sans que le candidat ait besoin de passer devant la Commission. La Municipalité a donné un préavis favorable à ces dossiers.

Des dossiers acceptés ultérieurement par notre Municipalité ont aussi abouti cette année.

Cela correspond au final pour l'année 2021 à 25 demandes de naturalisation ordinaire.

3.2.6 Cimetière et Columbarium

Après en avoir informé les familles des défunts, un réaménagement des tombes à la ligne a été réalisé pour optimiser le nombre de places d'accueil des tombes.

3.2.7 Affaires culturelles

L'année 2021 a été encore très impactée par la pandémie de COVID-19 ce qui a empêché la mise sur pied de la quasi-totalité d'événements culturels. Néanmoins, en septembre, Tannay a pu accueillir pour une soirée en plein air, dans le parc du château, un spectacle itinérant de théâtre « *Par les Villages. La Folle en costume de folie (C. F. Ramuz) & Sans alcool (A. Rivaz)* ».

Ce spectacle itinérant a été conçu par le festival de La Bâtie de Genève et s'est produit dans plusieurs communes genevoises et en terre vaudoise à Tannay.

3.2.8 Commissions et associations intercommunales

Commission culturelle de Terre Sainte

Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt siège au sein de la Commission culturelle de Terre Sainte, composée des municipales et municipaux en charge de ce domaine dans huit des communes de notre agglomération. Elle a pour tâche de centraliser les projets de demandes de subsides, dans le domaine culturel, qui sont présentés à nos huit communes, de les étudier et de proposer, dans le cadre du Pot commun et dans les limites de son budget, les montants à allouer.

En 2021, la commission s'est réunie à trois reprises.

Elle a ainsi accordé, notamment, son soutien financier aux activités suivantes : l'Harmonie de Terre Sainte, le Théâtre de Terre Sainte, les Variations Musicales de Tannay, l'Ensemble vocal de Terre Sainte, les concerts « Musique à l'Église » à Coppet, le Conservatoire de Musique de Terre Sainte, les Rencontres de Coppet.

Déléguée Conseil intercommunal ASCOT et AJET

Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt a participé en 2021, depuis le 1^{er} juillet, aux Conseils intercommunaux de l'ASCOT et de l'AJET qui réunissent les représentants des législatifs et exécutifs des neuf communes de Terre Sainte. Pour l'année 2021, ce Conseil s'est réuni à trois reprises. Il y a été largement question de la mise en place de l'APEJ, l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte. Cette nouvelle association, dont le siège est à Chavannes-de-Bogis, réunit désormais et depuis le 1^{er} janvier 2022 les deux anciennes associations.

Déléguée Régie des églises

Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt a participé le 21 septembre 2021 à une séance consacrée à la validation du budget 2022.

La contribution communale de 23.00 CHF par habitant a été diminuée à 20.00 CHF pour le budget 2022.

Membre de la Commission de Police et Sécurité de Terre Sainte

Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt a participé les 14 septembre et 30 novembre 2021 à deux séances de la commission qui réunit des représentants de la Gendarmerie cantonale (poste de Coppet), de la société de sécurité privée (SDS), ainsi que les municipaux en charge de la sécurité des communes de Terre Sainte.

Il y a été notamment question des compétences des ASP (Assistants de Sécurité Publique), des compétences en matière de contraventions et de la mise en place de dénominateurs communs dans les règlements de police de nos communes.

3.3 Dicastère de Mme Ninon Pulver Piccot

3.3.1 Ecoles

Responsabilités et tâches des communes

La tâche des communes relative aux écoles consiste à :

- Planifier et mettre à disposition des établissements scolaires, les locaux et l'équipement nécessaire selon la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO).
- Organiser un accueil préscolaire et parascolaire de qualité et en nombre suffisant selon la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE).

Les 9 communes de Terre Sainte se sont constituées en un réseau et ce sont les associations intercommunales et entités suivantes qui assument les tâches décrites ci-dessus :

- L'AJET : Association intercommunale pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte
- L'ASCOT : Association Scolaire intercommunale de Terre Sainte
- ARSCO SA : Société immobilière
- CESCOT : Conseil d'établissement scolaire de Terre Sainte.

En général le Municipal en charge des écoles de chaque commune de Terre Sainte est membre de droit du Comité de direction des associations intercommunales susmentionnées , du Conseil d'administration d'ARSCO SA ainsi que de celui du CESCOT.

Dans la précédente législature, Mme Pulver Piccot siégeait déjà dans les 4 entités susmentionnées et a conservé ses prérogatives pour cette nouvelle législature.

En 2021, les communes de Terre Sainte ont décidé de regrouper l'AJET et l'ASCOT pour former la nouvelle Association pour l'Enfance et la Jeunesse (APEJ), qui sera active dès le 1er janvier 2022.

La création de cette nouvelle association a exigé un nombre accru de séances et, dès octobre 2021, afin de préparer la transition, les séances de comité de direction ont été exercées de façon conjointe pour l'AJET-ASCOT-APEJ.

L'AJET

Jusqu'au 31 décembre 2021, l'AJET gérait le réseau d'accueil de jour des enfants des communes de Terre Sainte, soit l'accueil collectif parascolaire (UAPE) & APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) ainsi que l'accueil collectif préscolaire (crèches).

A ce titre, le réseau comportait :

- 7 unités d'accueil (UAPE)
- Depuis août 2021, un accueil pour écoliers en milieu scolaire (APEMS) dans les locaux du point rencontre à Necker pour accueillir des élèves de 7-8P, 4 après-midi par semaine
- 17 accueillantes en milieu familial (AMF) dont deux à Tannay
- 3 crèches : « Les Coppalines » à Coppet, « la Poussinière » à Crans-près-Céligny et « les Petits Lutins » à Chavannes-des-Bois

- Le centre d'animation de vacances (CAV), structure non subventionnée par le canton et les communes, pour les jeunes de 1 à 8P ouvert, en principe 4 semaines durant les vacances
- Le centre de jeunes et de loisirs de Terre Sainte (CJLT - Baraka), structure non subventionnée par le canton et les communes, pour les jeunes de 1 à 8P ouvert, en principe 4 semaines durant les vacances.

En août 2021, suite à la construction de notre nouvelle UAPE, appelée « *la Tanière* » la capacité d'accueil a augmenté à 48 places (contre 36 offertes auparavant dans « *la Péniche* »).

En 2021, l'AJET employait 157 collaborateurs dont 140 fixes (86% de femmes – 14% d'hommes).

En 2021, les coûts pour l'AJET ont été de 12'937'614 CHF dont 4'449'115 CHF à la charge des 9 communes de Terre Sainte (34%) et dont 349'639.71 CHF à la charge de la commune de Tannay.

Le Comité de direction a siégé à 11 reprises.

Le Conseil intercommunal a siégé à deux reprises pour approuver les comptes 2020 (acceptés) et pour les assermentations.

Bien que soumise à une succession de plans cantonaux de protection en raison du COVID-19, les activités de l'AJET ont été moins bouleversées qu'en 2020 et l'ensemble des structures a pu rester ouvert toute l'année.

L'ASCOT (Association Scolaire intercommunale de Terre Sainte)

Cette association intercommunale est chargée de mettre à disposition les locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement obligatoire (primaire et secondaire jusqu'en 11^{ème} année).

Elle gère et finance les activités périscolaires (transports scolaires, restaurants scolaires, les devoirs surveillés, les camps, les sports facultatifs, etc.).

L'ASCOT gère encore la bibliothèque scolaire et publique des Rojalets ainsi qu'une ludothèque.

L'ASCOT prend en charge l'exédent de charges d'ARSCO SA (voir ci-dessous).

En 2021, Mme Pulver Piccot a siégé au Comité de direction (CODIR), à 13 reprises.

L'ASCOT a mis en place différentes commissions internes, actives dans différents domaines et Mme Pulver Piccot est membre de la Commission des ressources humaines, de la planification des bâtiments scolaires et de la durabilité.

L'ASCOT compte une dizaine d'employés directs (secrétariat, accueillants-surveillants dans les bus et pause de midi, personnel d'animation) représentant 2,5 équivalents à plein temps et environ 80 employés indirects.

Les transports scolaires représentent une part importante des prestations du ressort de l'ASCOT.

La société Car postal est toujours mandatée pour assurer le transport des élèves.

L'ASCOT finance les abonnements TPN pour l'ensemble des élèves de 7P à 11S (transport en commun dans l'ensemble de la Terre Sainte y compris en train).

Les coûts de l'ASCOT se sont élevés en 2021 à 10'574'615 CHF pour 1966 élèves (1376 élèves primaires – 590 élèves secondaires).

Pour Tannay, le coût total s'est élevé à 775'387.40 CHF.

Le Conseil intercommunal de l'ASCOT s'est réuni deux fois et le Comité de direction, 13 fois.

CESCOT

Le Conseil d'Etablissement Scolaire de Terre Sainte, composé de 36 membres (représentants des parents, enseignants et autorités) est un lieu d'échange permettant l'insertion et l'ancrage des établissements scolaires dans la vie locale.

Les 9 municipalités sont représentées, par un de leurs municipaux.

Le CESCOT est administrativement géré par l'ASCOT.

Il s'est réuni à deux reprises en 2021.

ARSCO SA

ARSCO SA est une société immobilière dont le but est d'acheter des terrains et des bâtiments, de construire et de gérer des bâtiments, des installations et des aménagements d'intérêt public.

ARSCO SA construit et entretient les bâtiments scolaires que l'ASCOT met à disposition des établissements scolaires.

Elle est propriétaire du collège des Rojalets et de celui de Necker. Les communes de Terre Sainte sont actionnaires d'ARSCO SA, Tannay détenant 88 actions sur 1'000 au total.

Mme Pulver Piccot était membre du Conseil d'administration durant toute la précédente législature et a repris ce poste depuis juillet 2021. Elle participe toujours à la Commission des ressources humaines.

Alors que durant les précédentes législatures, c'étaient toujours les municipaux des écoles des différentes communes de Terre Sainte qui siégeaient au conseil d'administration, les communes ont souhaité, pour certaines, désigner d'autres municipaux (Crans, Commugny, Chavannes des bois et Coppet) ce qui a permis de diversifier ledit conseil.

ARSCO SA gère aussi le Théâtre de Coppet et a confié l'organisation des représentations à l'Association du Théâtre de Terre Sainte. En raison du Covid, sur 185 représentations qui auraient dû être données en 2021, seules 131 ont pu, malgré tout, avoir lieu dont une majorité pour les écoles.

Le CA s'est réuni 12 fois.

L'excédent de charges d'ARSCO SA, soit 5'856'663.20 CHF, est entièrement repris par l'ASCOT.

Le projet piscine-patinoire à Coppet s'est enfin débloqué après 7 ans de procédures juridiques et le permis de construire a été accordé fin 2021. Les travaux pourront commencer en 2022 une fois le droit d'emprunter accordé par l'assemblée générale d'ARSCO qui sera convoquée en 2022.

3.3.2 Sports

Commission intercommunale des sports de Terre Sainte

Mme Pulver Piccot est membre de cette commission, composée des 9 communes de Terre Sainte, qui a notamment pour mission de définir la politique sportive ainsi que de développer et promouvoir le sport en Terre Sainte.

La Commission a siégé 2 fois en 2021. La commission soutient, notamment, l'USTS (Union Sportive de Terre Sainte) et divers clubs locaux (école de voile, société de tir, club d'escrime de Founex, etc.).

3.3.3 Développement durable

Ce thème a été nouvellement créé en juillet 2021 par la nouvelle Municipalité.

Il vise à donner une impulsion communale horizontale pour contribuer à lutter contre le réchauffement climatique, de sensibiliser population et administrations aux enjeux énergétiques et climatiques et de mettre en route, au niveau communal, des actions et des démarches à caractère durable.

Pour la deuxième fois, Mme Pulver Piccot a accompagné, en juin 2021, une classe du collège des Rojalets, qui avait organisé une « Clean Walk » dans les villages de Terre Sainte. L'objectif de cette marche a été de ramasser les déchets dans le village et, ce faisant, sensibiliser les jeunes à la problématique des déchets.

La commune de Tannay s'était à nouveau associée à l'évènement « la Nuit est belle », organisé par le Grand Genève et la Région de Nyons. Malheureusement, l'évènement n'a pas pu avoir lieu en raison de mauvaises conditions météorologiques.

La commune de Tannay est également membre de l'association transfrontalière des communes riveraines de l'Aéroport international de Genève (ATCR-AIG).

3.3.4 Transports

Ce dicastère est essentiellement actif au niveau intercommunal.

Les communes participent au financement de différentes lignes TPN desservant la région (Loi sur la mobilité et les transports publics LMTP) et, notamment le noctambus au départ de Genève et de Coppet.

Le Léman Express, en 2021, a desservi Tannay au quart d'heures, une grande partie de l'année 2021 (hormis les interruptions dues au COVID-19).

3.3.5 Autres associations intercommunales

ARAS (Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon)

L'ARAS est une association de communes (47 communes du district) dont le but est d'appliquer la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) et le Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Ce but se concrétise à travers 2 secteurs d'activité que sont le Centre social régional et les agences d'assurances sociales.

Les communes prennent en charge le financement des autorités et administration de l'ARAS, les subventions régionales et jusqu'à fin 2021, les frais de fonctionnement des agences d'assurances sociales repris, dès 2022, par le canton. Le Centre social régional est également financé par le canton.

Mme Pulver Piccot, en tant que déléguée au Conseil intercommunal de cette association jusqu'à fin juin 2021 et a été élue membre du CODIR depuis la nouvelle législature.

Le Conseil intercommunal de l'ARAS s'est réuni deux fois en 2021, pour approuver les comptes et le budget. Le budget, au vu du transfert de charge mentionné ci-dessus, a baissé pour les communes et la charge par habitant n'est plus que 0.70 CHF au lieu de 14.14 CHF en 2020 pour le financement des autorités et administration de l'ARAS.

Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon

Mme Pulver Piccot est toujours déléguée de la Clinique dentaire scolaire qui a pour but la prévention et le dépistage.

Cette caravane itinérante qui circule dans chaque commune exerce également un important rôle prophylactique auprès des élèves, en leur prodiguant des conseils adaptés à chaque âge (hygiène bucco-dentaire, informations sur les caries, consommation de sucre et des boissons sucrées, etc.).

En raison du COVID-19, un certain nombre de communes n'ont pas pu être visitées en 2021.

Deux Assemblées Générales ont eu lieu en 2021. L'une pour approuver les comptes 2020 et l'autre pour l'approbation du budget 2022. La participation des communes est maintenue à 4.20 CHF/ hab.

3.4 *Dicastère de M. Claus Hässig*

3.4.1 Finances

2021 a débuté dans l'incertitude sur l'évolution des finances communales en période de pandémie COVID-19 et ses conséquences sur les rentrées fiscales et les charges péréquatives à verser au canton. Ainsi, le budget 2021 avait été prévu comme déficitaire. Dès le début de l'année, il a été décidé de surveiller strictement les dépenses. Or, une bonne issue a finalement pu être constatée aussi bien du côté des recettes et que de celles des charges :

- d'une part, les recettes fiscales 2021 ont augmenté de 978'719 CHF, c'est-à-dire de 9%, contrairement à l'année 2020 qui avait vu une diminution des rentrées d'impôts. Une bonne partie de cette augmentation vient des impôts sur le revenu en croissance de 40%, mais aussi des droits de mutation qui ont augmenté de 28%. Notons que les impôts sur le bénéfice ont diminué de 25%, signe des conséquences de la pandémie pour les entreprises et indépendants. Mais cette dernière catégorie d'impôts n'est pas décisive pour les finances communales.
- d'autre part, la péréquation de cohésion sociale 2021 avait été initialement fixée par le canton à 6'048'700 CHF. Ce montant fut ainsi inscrit au budget. Au moment de la clôture des comptes en avril 2022, elle a finalement été corrigée par le canton pour s'établir à 4'683'174.51 CHF.

Au final, le résultat 2021 est largement positif. Il permet de procéder à des amortissements pour diminuer les dettes.

La situation financière de la commune à fin 2021 est saine. L'emprunt le plus important contracté en 2021, pour la construction du port à hauteur de 3'250'000 CHF, sera amorti dans le temps par les recettes de

location des places d'amarrage. Selon le tableau de bord établi annuellement par le canton pour les 300 communes vaudoises, les indicateurs décisifs pour la bonne marche financière d'une commune, à savoir ceux de la couverture des charges, le degré d'autofinancement et le taux d'endettement, sont tous les trois évalués comme « optimal » pour la commune de Tannay.

3.4.2 Comptabilité générale

Facteurs significatifs relevés en 2021

- Diminution des charges de 1'234'432.41 CHF (- 8.6%) par rapport au budget, grâce entre autres à la baisse de la péréquation. Le montant total des charges est de 13'120'519.59 CHF.
- Augmentation des revenus de 1'160'902.02 CHF (+ 9,3%) par rapport au budget, à cause notamment d'une rentrée d'impôts plus forte. Le montant total des revenus 2021 est de : 13'652'689.52 CHF.
- Total des excédents aux comptes 2021 : 532'169.93 CHF.
- Liquidités : 1'685'213.72 CHF au 31.12.2021, contre 1'956'080 CHF au 31.12.2020.
- Emprunts à moyen et long terme : 8'750'000 CHF y compris l'emprunt pour la construction du port de 3'250'000 CHF.
- Recettes d'impôts : 11'628'119.24 CHF, soit 85% des revenus. Péréquation directe : 23,2% du total des charges.
- Cohésion sociale : 35,7% du total des charges.
- Réforme policière : 2.6% du total des charges.

3.4.3 Urbanisme – Révision du Plan d'affectation communal

Après trois ans et demi de travaux préparatoires, le nouveau Plan d'Affectation Communal (PACom) a été mis à l'enquête publique du 30 mars au 3 mai 2021.

La mise à l'enquête publique a suscité 14 oppositions d'habitants de la commune, dont 2 oppositions collectives. Tous les opposants ont été entendus par la Municipalité dans le cadre de séances de conciliation, de juin à septembre 2021. Ces auditions ont donné lieu à un certain nombre de modifications du PACom. Il en a également résulté un processus de consultation avec les habitants du centre du village pour mettre en valeur ce quartier.

En application de l'article 41 de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), les modifications issues des séances de conciliation et de consultations feront l'objet d'une enquête publique complémentaire en 2022.

Rappelons que le PACom régit l'utilisation du sol et les normes des constructions dans la commune. L'ancien plan date de 2010. Sa mise à jour est obligatoire pour se conformer à l'évolution du droit fédéral et cantonal en matière d'aménagement du territoire. Cette révision a été entreprise par la Municipalité dès 2017, en collaboration avec les offices cantonaux compétents. Le nouveau PACom devrait être définitivement accepté vers la fin 2022 après un dernier examen par le canton et l'approbation par le Conseil communal. Il restera en vigueur pour les quinze prochaines années.

3.4.4 EIPT – Construction du nouveau port

Le projet de construction du nouveau port a passé d'importantes étapes décisionnelles au courant de 2021. En mars, le Conseil communal a accepté le préavis relatif au plan d'affectation intercommunal « Rives du Lac » (préavis no 59), prérequis pour l'obtention de l'autorisation de construire par le canton. Le vote du préavis 61 par le Conseil communal a assuré le financement des coûts de la construction chiffrée à 6,5 millions CHF au total, dont 3,25 millions CHF sont financés par la commune, et l'autre moitié par Mies. Ce vote a ouvert la voie à l'appel d'offre publique pour la sélection des entreprises de construction. Depuis, le Comité de l'EIPT (Entente intercommunale du Port du Torry) a mené tous les travaux préparatoires et pris toutes les décisions nécessaires pour permettre le début des travaux de construction en janvier 2022. La Municipalité de Tannay est représentée dans le Comité de l'EIPT par MM. Fabrice Beaux et Claus Hässig. (Voir également le chapitre 3.5.2, page 19.)

3.4.5 Commissions et associations intercommunales

Délégué au Conseil intercommunal SITSE (Services Industriels de Terre Sainte)

Suite aux changements de législature, les Services Industriels de Terre Sainte et Environs (SITSE) ont renouvelé leurs instances de gouvernance. M. Claus Hässig a été désigné membre de la Commission des finances. Lors de sa séance du 11 novembre, le Conseil intercommunal a présenté son plan quinquennal des investissements sur les cinq prochaines années. D'importants investissements sont prévus pour le bon entretien du réseau.

Délégué à l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

M. Claus Hässig est aussi délégué de la Municipalité auprès de l'Organisation Régionale de la Protection Civile du District de Nyon (ORPC). La protection civile a fortement été sollicitée durant l'année 2021 et a réalisé notamment de nombreuses missions dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19. Le Comité de direction a travaillé intensément à une réorganisation de son fonctionnement interne pour répondre aux recommandations formulées dans un audit de fonctionnement qui avait conduit à la démission du président et du commandant. L'avenir du site de l'ORPC à Prangins, qui doit être rénové et redimensionné, a également fait l'objet d'études. L'ORPC est sur la voie de retrouver la stabilité institutionnelle requise pour son fonctionnement.

M. Claus Hässig est également Délégué à la STEP Mies-Tannay et à la Commission Intercommunale pour l'Aménagement du Territoire (CIAT) pour lesquels il n'y a rien à signaler.

3.5 Dicastère de M. Fabrice Beaux

3.5.1 Agriculture / Environnement

Rien à signaler.

3.5.2 Port actuel et EIPT

Après de nombreux projets proposés et rejetés pendant plus de 40 ans, toutes les lumières semblent désormais au vert pour voir la réalisation du nouveau port du Torry. Les derniers obstacles administratifs et juridiques de l'autorisation de construire ont été écartés. Les travaux ont été attribués suite à un appel d'offres public à Orllati.

Au seuil du lancement des travaux, le CoPiLac se transforme en Comité de l'Entente intercommunale du port du Torry (EIPT), signe tangible que nous sommes enfin sortis de la phase de projet pour entrer dans sa réalisation.

Ainsi, si tout va bien, le nouveau port pourra être inauguré au début de l'été 2023.

3.5.3 Informatique

En dépit de l'ampleur des défis en matière de cybersécurité, l'administration communale entreprend des mesures significatives en vue d'une sécurité effective de vos données personnelles. En premier lieu, une partie plus conséquente du budget alloué à l'informatique, sera consacrée à sécuriser les systèmes. En second lieu, dans une démarche participative, les autorités locales et des spécialistes de la cybersécurité (acteurs privés) travaillent à établir un plan d'action pour réduire les menaces potentielles de cyberattaque. Cela concerne ainsi la mise en place de toute l'architecture de la sécurité informatique de la commune de Tannay.

Comme nous souhaitons le faire avec une bonne stratégie en main, nous avons décidé de nous tourner vers l'Association Suisse pour le Label de Cybersécurité (ASLaC). Elle a élaboré, en collaboration avec nous, une série d'exigences à satisfaire pour l'obtention du Label « Cyber-Safe ».

3.5.4 Police des constructions

- 44 dossiers de construction ont été traités :
 - a) 27 permis de construire délivrés (enquêtes publiques et dispensés d'enquête)
 - b) 3 demandes pour des installations de panneaux solaires

- c) 14 autorisations municipales
- 28 permis d'habiter ont été délivrés
- Suite aux enquêtes publiques, 3 oppositions et 1 recours ont été déposés.

L'équipe administrative est prête à reprendre les tâches du STI, suite à l'arrêt de notre collaboration, au 31 décembre 2021. Les nouvelles procédures sont en place afin d'être en mesure d'améliorer la qualité et la rapidité des interventions de la police des constructions.

3.5.5 Gestion des eaux météorologiques et usées

Les revenus des collecteurs eaux claires/eaux usées, sont apportés :

- En petite partie, par les redevances d'entretien collecteur, calculées sur la base de m3 consommés par les abonnés (actuellement 2.75 CHF).
- En grande partie, par l'introduction des impôts perçus sur les nouvelles constructions, les agrandissements de bâtiments, etc.

Durant la législature précédente, plus d'un million de francs d'impôts étaient enregistrés chaque année, malgré l'introduction de la LAT. Toutefois, une diminution de ces revenus est prévue dans le futur, à cause d'éventuels blocages de nouveaux projets de construction dans les communes.

En effet, depuis 2016, les communes ont cédé aux SITSE leurs réseaux de collecteurs plus ou moins bien entretenus. Selon les prévisions, les coûts seront en constante augmentation, étant donné les investissements de l'ordre de 1'000'000 CHF pour 30 ans. Ce qui signifie qu'une stabilité ne sera remarquée qu'à partir de la 31^{ème} année pour ces postes.

A l'heure actuelle, un fonds de réserve de 1'800'000 CHF est disponible pour compenser les pertes futures. Il est probable qu'à l'avenir, des mesures devront être prises pour augmenter les revenus de façon acceptable et à long terme.

3.5.6 Commissions et associations intercommunales

M. Fabrice Beaux est Délégué à la Commission intercommunale du Service Défense Incendie et Secours-Terre Sainte (SDIS-TS) ainsi que membre du Comité de direction (CODIR) des Sociétés Industrielles de Terre Sainte et environs (SITSE) pour lesquels il n'y a rien à signaler.

4. DECISION

En conséquence,

- vu : le préavis n° 7
- vu : le rapport de la Commission de gestion
- attendu : que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

- **d'approuver le rapport de gestion 2021 tel que présenté,**
- **de donner décharge à la Municipalité.**

Pour la Municipalité :

La Syndique :
Denise Rudaz



La Secrétaire :
Ariane Katzarkoff





Présidé par M. Guillaume Bénard, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

Ouï l'exposé de la Municipalité,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE

A l'unanimité A la majorité

26 OUI NON BLANC NUL 1 ABSTENTION

Préavis N° 7

relatif au Rapport de Gestion pour l'année 2021

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du 27.06.2022

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer